

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2024

Etaient présents : Mmes BARTHELAT épouse MÉRITÉ Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît.

Excusés : MM. MAZET Pierre (pouvoir à Mme ROBIN Lydie), ROUSSET Francis et VOYER Denis (pouvoir à M. SIMONIN Benoît)

Secrétaire : Mme FERRANDON Sylvie

-----

**N° 2024-051-07- 9.1**

**DISSOLUTION DU SIDCFAR – DEVOLUTION DE L'ACTIF et  
DESTINATION DU SOLDE COMPTABLE**

Par délibération en date du 29 septembre 2023, le comité syndical du Syndicat de Fusées Paragrêles du Montet a décidé de dissoudre le syndicat. Le conseil municipal du Theil a approuvé cette décision dans sa réunion du 04 décembre 2023. L'état de l'actif s'élève à 22 255,34 €. Cette somme représente une valeur comptable acquise au fur et à mesure de l'achat de rampes de lancement pour les fusées. Ce matériel est obsolète, détruit en grande partie puisqu'il était spécifiquement affecté au tir de fusées paragrêles et qu'il n'en existe plus ; il ne peut être reconditionné ou revendu, la valeur comptable est 0 €.

A la dissolution du syndicat, il restera 223,65 € en fonctionnement et 237,96 € en investissement. L'excédent global cumulera donc 461,61 €. Le conseil syndical, à l'unanimité, a décidé d'allouer cette somme à la commune du Montet qui est le siège du syndicat depuis sa création et de lui verser l'intégralité des fonds. Le conseil municipal du Theil, à l'unanimité approuve cette décision.

**N° 2024-052-07- 8.2**

**NOEL DES AGENTS 2024 – CHEQUES CADH'OC ET BON D'ACHAT**

Depuis l'année 2020 à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est accordé à chaque agent communal des chèques cadeaux d'une valeur global de 200 €. M. le Maire propose sa reconduction. La décision est reconduite par l'attribution de 170 € en chèques CADHOC et 30 € en bon d'achat de l'Union Commerciale de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

**N° 2024-053-07- 3.3**

**LOCATION DU CHAMP DE LA JINCHIERE :**

Ce terrain appartenait auparavant au CCAS, actuellement dissous. Le bail de location du Champ de la Jinchière cadastré ZN n° 10, accordé au GAEC PARIOT, arrive à expiration au 11 novembre 2024. Il est décidé de le renouveler pour une période de trois ans à compter du 11 novembre 2024 et au prix annuel de **235,22 €**.

**N° 2024-054-07- 4.1**  
**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AVEC LA COMMUNE DE LAFELINE :**

Jusqu'au départ de l'ancien agent communal en Février 2022, une convention de mise à disposition existait entre les deux agents techniques des communes du Theil et de Lafeline. Elle n'avait pu se poursuivre en raison de la position contractuelle de son remplaçant.

Considérant la titularisation de l'agent en poste sur notre commune et l'accord de la commune de Lafeline, M. le Maire propose de la remettre en place.

A l'unanimité le conseil autorise la signature des conventions de mise à disposition ci-annexées, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**, avec contrepartie financière (en fonction des heures effectuées), **pour une durée de trois ans**, soit jusqu'au **31 décembre 2028**.

**N° 2024-055-07- 3.5**  
**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – ZK 21**

M. le Maire indique qu'ENEDIS a transmis un projet de convention de servitude pour le passage de lignes électriques souterraines sur la parcelle communale cadastrée ZK 21 – Champs du Theil au lieu-dit « Le Breuil » sur une longueur totale de 5 m pour 0,40 m de large et pose de coffrets. Le conseil accepte la signature de cette convention à titre gratuit, la parcelle n'étant pas exploitée.

**N° 2024-056-07- 3**  
**ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE-CREATION PROGRAMME**

M. le Maire indique qu'il serait nécessaire de remplacer le tracteur tondeuse John Deere. Trois devis sont présentés dont celui de BARDIN Motoculture (UCAL) pour l'achat d'un tracteur KUBOTA bx231d, 23 CV. Il est d'un montant de 11 250 € HT avec la reprise de l'ancien matériel.

L'achat et la reprise de l'ancien matériel sont approuvés ainsi que les virements de crédits.

**QUESTIONS DIVERSES :**  
**PROJET AGRIVOLTAIQUE :**

Précédemment à cette réunion, la société IRISOLARIS a présenté au conseil municipal le projet de Clément MADET pour l'installation d'une centrale agrivoltaïque sur un terrain situé « les Crozes », chemin de Lafeline, sur une surface d'1,7 hectare pouvant alimenter 400 foyers. Le conseil municipal doit délibérer sur ce sujet, la décision sera prise dans une prochaine réunion.

**ANTENNE RELAIS DE TELECOMMUNICATIONS :**

Dans le cadre du programme New Deal et par arrêté ministériel du 27 juin 2024, il a été confié à l'opérateur Bouygues Télécom la construction d'une antenne relais sur la commune. Elle accueillera les opérateurs Bouygues Télécom, Free mobile, Orange et SFR, dans un délai de 24 mois. Une étude est en cours sur l'emplacement de la décharge.

**PROJET EOLIEN BRANSAT :**

Après l'enquête publique, la commission d'enquêteurs a émis un avis favorable au projet éolien de Bransat.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

L'enquête se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 15 février. Eva CAYREL qui gère l'agence postale, effectuera le recensement.

**INAUGURATION DE L'AGENCE POSTALE :**

Elle aura lieu le vendredi 29 novembre à 17 H en présence de M. le Sous-Préfet de l'Allier.

**DEPOT DE PAIN :**

La boulangerie de Chantelle a arrêté les livraisons de pain fin octobre. C'est maintenant Eva CAYREL qui récupère le pain les matins au bar de Lafeline maintenant réouvert (fourni par le boulanger du Montet principalement).

**CONSEIL D'ECOLE :**

Sabine BLONDIN a assisté au dernier conseil d'école. Les enseignants projettent la plantation de pommiers dans la partie enherbée du parking du cimetière avec un plan de suivi. Il est demandé l'achat de 5 tablettes pour les élèves.

**NOEL DES ENFANTS :**

Comme traditionnellement, des livres seront offerts aux élèves de l'école.

**VŒUX 2025 :** M. le Maire propose que la cérémonie des vœux ait lieu le samedi 18 janvier 2025 à 18 H. Elle sera suivie par un repas organisé par LE THEIL ANIMATION.